

En 1880 il est nommé attaché au parquet du procureur général, puis au cabinet du Garde des sceaux. Cinq ans plus tard, il occupe le poste de substitut à Coutances et en 1888 le même à Laval, puis celui de Procureur de la République à Béthune. Il a 29 ans.

En 1894, il est chef du parquet de Douai, et quelque mois plus tard chef de cabinet du procureur général, à Paris (secrétaire en chef du parquet général). Deux ans après, le voici substitut au Tribunal de la Seine.

Léon Siben n'oublie pas que sa famille est originaire de Lorraine. Il fait de fréquents séjours dans les «*provinces perdues*». C'est ainsi qu'il se lie avec une famille alsacienne, les Wimpffen.



Léon épouse à Colmar, la même année, Jeanne, sœur du général Joseph Emile Georges Wimpffen (1824 -1882). Elle appartient à cette bourgeoisie Colmarienne, aisée et, francophile. Son père est médecin et son oncle président de la chambre de commerce.

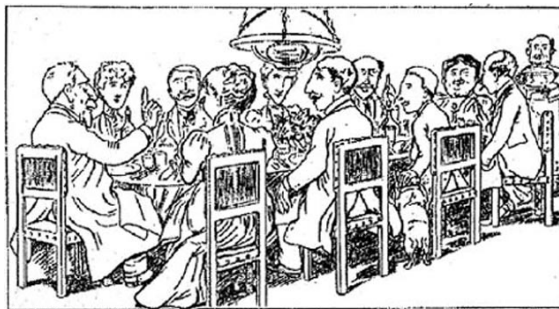
Née avant 1870, Jeanne a vécu à travers sa famille la douloureuse histoire de l'Alsace ballottée de France vers l'Allemagne et d'Allemagne vers la France, suite aux guerres de 1870 et de 1914-1918.

Curieusement, comme cela s'est souvent perpétué dans la famille, Léon a des convictions politiques très différentes de celles de son frère Ernest.

Au moment de «*l'Affaire*» le magistrat, pour la défense de l'honneur de l'armée, est persuadé de la culpabilité du traître. L'officier, lui, n'a jamais douté de l'erreur judiciaire !

Contrairement à d'autres ils n'en ont pas moins toujours gardé une grande estime réciproque et d'excellentes relations fraternelles.

UN DINER DE FAMILLE par Caran d'Ache



Surtout ! ne parlons pas de l'affaire Dreyfus !

... Ils en ont parlé ...



En 1918, l'Alsace et la Lorraine redeviennent françaises.



Le président Léon Siben,
en grande tenue.
(Photo Mathilde FdF)

Le système administratif et judiciaire d'Alsace est réorganisé. Léon Siben est nommé premier président de la cours d'appel de Colmar... (1) *.

Le 3 février 1919, le Palais de Justice de Colmar est couvert de drapeaux tricolores. M. Léon Siben, Président du Tribunal supérieur, officier de la Légion d'honneur, porteur de la grande hermine, entouré de nombreux magistrats en robes rouge et des généraux Castelnau et Gouraud, (les «libérateurs» de l'Alsace-Lorraine), prononce un grand discours devant une foule enthousiaste ... (2).

Contrairement au système allemand, qui n'intégrait que 40 magistrats, il est décidé que sur les 205 membres que comprennent les diverses juridictions dépendant du ressort du Tribunal Supérieur de Colmar, c'est à dire la Cour d'Appel, 110 sont Alsaciens ou Lorrains.

La Cour d'Appel comporte trois chambres : la chambre correctionnelle et la chambre de mise en accusation sont des nouveautés en Alsace. Léon Siben préside la Première Chambre Civile, qui juge les affaires les plus délicates et les plus importantes.

Son esprit clair et méthodique lui permet de résumer de manières limpides et précises les questions les plus confuses, et grâce à sa parfaite connaissance juridique il peut rendre des arrêts précis. Il fait l'admiration de ses subordonnés.

Très conscient de l'indépendance nécessaire au magistrat pour juger «*sans haine ni crainte*», il réagit violemment contre toute tentative d'intervention que se soit sous des prétextes politiques ou par le jeu des relations.

* Voir en page 6 : Extraits d'une biographie du président Léon Siben - rédigée par Gaston Baur.

**Extraits
d'une biographie
du président
Léon Siben**
rédigée par
Gaston Baur

(1) ... *Lui-même participe à l'élan patriotique en remplissant avec zèle et compétence ses fonctions. Il est collaborateur du Procureur Général Lescouvé qui aide dans sa lutte contre la « haute trahison ». C'est ainsi lui qui rédige, lors de l'affaire Caillaux, la note claire et complète qui démontre les nombreuses concessions faites à l'Allemagne par l'ancien ministre et ancien président du conseil avant 1914, puis ses menés suspectes pendant la guerre*

...

(2) ... *Sa voix tremble d'émotion : «... De toutes notre âme, de toutes nos forces, nous allons en prêter le serment, nous travaillerons dans la concorde, dans l'union, à faire régner sur ces terres sacrées la meilleure de nos vertus, la bonté française ...»*

Il évoque «... les fils des exilés qui ont vu leurs parents consumés par la douleur, mourir de leur déracinement» et aussitôt après, «des fils des captifs, nos frères par le sang, par l'esprit, par le cœur.»

Il conclut en disant, après avoir évoqué le discours de son homologue prussien, le procureur impérial allemand Popp qui avait inauguré le tribunal allemand de Strasbourg en novembre 1871, en parlant de rigueur et de sévérité : «A la dureté prussienne, nous ferons succéder la douceur française et notre retour en Alsace et en Lorraine sera un long acte d'amour.»

(3) *Les essais maladroits d'introduction de la législation laïque de la IIIe République en Alsace-Lorraine, blessent profondément Léon Siben. Il s'élève avec tout son poids de magistrat contre ces tentatives vouées à l'échec mais qui causent une grave crise politique dans la région*

(4) ... *Il essaie en vain de mettre en garde ses contemporains par des articles dans lesquels il propose des remèdes personnels au malaise profond qu'il voit s'instaurer. A l'approche d'un nouveau conflit mondial, il juge sévèrement les erreurs d'un régime qui ne sait pas empêcher l'avance vers la guerre.*



(5) ... *indigné par cette mesure. Le président Siben n'a-t-il pas fait preuve toute sa vie de patriotisme et de dévouement. De plus, un président honoraire n'exerce aucune fonction, n'a-t-il donc pas le droit, comme tout citoyen, de jouir de la liberté d'écrire, de parler ou d'adhérer au groupement politique de son choix ?*

Léon, probablement profondément blessé par cette décision arbitraire, est très touché par les marques de sympathie que lui adressent ses amis et ses anciens collègues.